



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE
Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

Relever les défis de mise en œuvre du système de gestion des produits soumis à accises au Kenya : une voie pour réduire le commerce illicite du tabac



Note d'orientation No: 3 2023

Notions clés à retenir

Le système de gestion des produits soumis à accises (EGMS) introduit par le gouvernement kenyan en 2013 pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac est confronté à d'énormes défis qui entravent sa mise en œuvre. Bien qu'en 2014 l'EGMS ait conduit à une réduction des volumes de production non déclarés et à une potentielle substitution du tabac illicite par du tabac licite, l'efficacité du système est limitée par des facteurs tels que la corruption, la complexité du système et l'augmentation des coûts pour les petites entreprises. Sur la base de ces résultats, le gouvernement et les agences compétentes devraient prendre des mesures pour sensibiliser les consommateurs à l'EGMS et soutenir les petites entreprises.

1. Le problème

Le commerce illicite des produits du tabac au Kenya est un problème important qui pose des défis considérables en matière de santé publique et de collecte des recettes fiscales. Pour résoudre ce problème, le gouvernement kenyan a introduit en 2013 le système de gestion des produits soumis à accises (EGMS) qui oblige les fabricants et les importateurs de produits soumis à accises, y compris le tabac, à enregistrer et à activer en ligne les droits de timbres d'accises. L'EGMS comprend des droits de timbres d'accises, un système de suivi et de traçabilité, un système de comptabilité de production ainsi que des logiciels et du matériel associés, tous destinés à accroître les recettes des taxes d'accises et à contrôler le commerce illicite.

Cependant, la mise en œuvre de l'EGMS ne s'est pas déroulée sans difficultés. Le gouvernement a tenté d'abroger l'EGMS 2013 avec l'EGMS 2017, dans l'intention d'inclure des produits soumis à accises supplémentaires sous sa compétence et de modifier le prix des timbres d'accises. Cependant, cette décision a été suspendue en raison de requêtes en justice déposées par des groupes de pression de l'industrie et des consommateurs.

L'efficacité de l'EGMS dans le contrôle du commerce illicite dépend de divers facteurs tels que les niveaux de corruption, le degré de surveillance par les autorités et les sanctions applicables en cas d'infraction. Le commerce illicite peut être entrepris à la fois par des acteurs illicites non enregistrés et par des acteurs du secteur formel dont les opérations commerciales contreviennent aux lois et réglementations en vigueur. Par exemple, des acteurs du secteur formel peuvent contribuer au commerce illicite s'ils participent à des activités telles que la sous-déclaration de production ou le retour clandestin de produits déclarés pour l'exportation.

L'EGMS peut potentiellement accroître la responsabilité et surveiller les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis la production jusqu'au point final de consommation. Cependant, le niveau auquel le commerce illicite prospère au Kenya dépend de plusieurs facteurs, notamment le niveau de corruption, le degré de surveillance exercée par les autorités et les sanctions en cas d'infraction. Ces facteurs soulignent la nécessité d'une évaluation indépendante de l'EGMS, en particulier en ce qui concerne ses défis de mise en œuvre et sa contribution au contrôle du commerce illicite des produits du tabac. Une telle évaluation peut servir de base à des interventions en matière de politiques au Kenya et servir d'exemple à d'autres pays en développement ayant l'intention de déployer des systèmes similaires.

2. Principales conclusions et implications

Impact de l'EGMS sur le contrôle du commerce illicite : L'étude fournit la preuve que le système de gestion des produits soumis à accises (EGMS) a eu un impact positif sur le contrôle du commerce illicite au Kenya. Suite à l'introduction de l'EGMS en fin 2013, le nombre de cigarettes et de cigares produits légalement déclarés a augmenté de 21,3 % en 2014. Du fait de cette augmentation significative, on peut déduire que l'EGMS a entraîné une réduction des volumes de production non déclarés. En outre, la consommation intérieure de cigarettes et de cigares a augmenté de 56,1 % en 2014, ce qui indique une substitution potentielle du tabac illicite par du tabac licite.

Impact de l'EGMS sur les revenus:

L'introduction de l'EGMS a entraîné une augmentation moyenne des recettes d'accises de 1,304 million de Kshs. Pour les marchandises soumises à l'EGMS, l'augmentation des revenus a été encore plus élevée, en moyenne environ 3,215 millions de Kshs. En se concentrant sur une gamme plus restreinte de produits, notamment le tabac (traité), les cosmétiques et l'eau minérale (non traitée), l'introduction de l'EGMS a entraîné une augmentation moyenne des revenus de 785 millions de Kshs. L'augmentation des revenus a été plus élevée pour les marchandises soumises à l'EGMS, avec une moyenne d'environ 3,749 millions de Kshs.

Les défis de l'EGMS:

La mise en œuvre de l'EGMS a été confrontée à plusieurs défis. Il s'agit notamment de l'augmentation des coûts des transactions, en particulier pour les petites entreprises, de la corruption et des pannes du système. Les coûts plus élevés résultent du long processus d'acquisition des droits de timbres, des frais de déplacement associés à l'obtention des droits de timbres, des modes de paiement rigides des droits de timbres et du coût des droits de timbres eux-mêmes.

Ces résultats font comprendre que même si l'EGMS a eu un impact positif sur le contrôle du commerce illicite et l'augmentation des recettes d'accises, d'importants défis doivent être relevés. L'efficacité du système peut être limitée par des facteurs tels que la corruption, la complexité du système et le coût accru des transactions pour les petites entreprises. Ces défis soulignent la nécessité de nouvelles interventions en matière de politiques pour améliorer l'efficacité de l'EGMS.

3. Principales recommandations en matière de politiques

Les résultats de l'étude appellent plusieurs recommandations clés en matière de politiques pour améliorer l'efficacité du système de gestion des produits soumis à accises (EGMS) dans le contrôle du commerce illicite et l'augmentation des recettes d'accises au Kenya.

Relever les défis opérationnels:

Le gouvernement devrait rationaliser le processus d'acquisition de droits de timbres afin de réduire le temps et les coûts associés à ce processus. Pour ce faire, il pourrait décentraliser la distribution des droits de timbres pour réduire les coûts liés aux voyages et introduire des modes de paiement plus flexibles.

Améliorer la fiabilité du système:

Des efforts doivent être déployés pour améliorer la fiabilité de l'EGMS afin d'éviter des pannes du système susceptibles de perturber les opérations commerciales et de nuire à l'efficacité du système. On pourrait à ce sujet instaurer une maintenance et des mises à niveau régulières du système, ainsi que la fourniture d'un appui technique aux entreprises utilisant le système.

Améliorer la surveillance du marché:

L'efficacité de l'EGMS dans le contrôle du commerce illicite peut être renforcée en augmentant la surveillance du marché des labels de produits par le responsable de la régulation et les agences compétentes. Ceci pourrait contribuer à garantir que tous les produits présents sur le marché sont légitimes et que tous les produits illicites sont rapidement identifiés et détruits.

Combattre la corruption:

Le gouvernement devrait intensifier ses efforts pour lutter contre la corruption qui peut nuire à l'efficacité de l'EGMS. Cela pourrait impliquer de renforcer les institutions anti-corruption, d'améliorer la transparence et la responsabilité dans le fonctionnement de l'EGMS et d'appliquer des sanctions strictes en cas de corruption liée au système.

Sensibiliser les consommateurs:

Le gouvernement et les agences compétentes devraient entreprendre des initiatives pour sensibiliser les consommateurs à l'EGMS et à la manière de vérifier l'authenticité des produits à l'aide du système. Cela pourrait impliquer des campagnes de sensibilisation du public et le développement d'outils faciles à utiliser et de ressources pour aider les consommateurs à vérifier l'authenticité des produits.

Soutien aux petites entreprises:

Compte tenu du coût accru des transactions associé à l'EGMS, en particulier pour les petites entreprises, le gouvernement devrait envisager des mesures pour soutenir ces entreprises. Il pourrait par exemple fournir une aide financière ou des incitations pour aider à compenser les coûts induits par le système. En conclusion, les résultats de l'étude laissent entrevoir que l'EGMS a eu un impact positif sur le contrôle du commerce illicite au Kenya. Cependant, le système est confronté à des défis, d'où la nécessité d'interventions supplémentaires en matière de politiques pour renforcer l'efficacité de l'EGMS.

4. Lectures complémentaires:

Pour des informations plus détaillées, prière de vous référer à l'intégralité de l'étude intitulée:

« Tobacco control in Kenya: appraisal of the excisable goods management system » (Lutte antitabac au Kenya : évaluation du système de gestion des produits soumis à accises). Lien

<https://repository.kippra.or.ke/bitstream/handle/123456789/3940/DP252.pdf?sequence=1&isAllowed=y>



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

**THE AFRICAN CAPACITY BUILDING
FOUNDATION (ACBF HEAD OFFICE)**

2 Fairbairn Drive, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe
Tel: (+263-242) 304663, 332002
Cell: +263 772 185 308 - 10
E-mail: root@acbf-pact.org

**ACBF REGIONAL OFFICE,
WEST & CENTRAL AFRICA**

3rd Floor, The Rhombus, Plot 24 Tumu Street,
Kanda Estates, Accra, Ghana
Tel : +233 540122013
E-mail : accra@acbf-pact.org

**ACBF REGIONAL OFFICE,
EAST & SOUTHERN AFRICA**

ACK Garden House, 2nd Floor, 1st Ngong Ave, Nairobi, Kenya
Tel: +254 (20) 5160052
Cell: +254 727 116 276
E-mail: nairobi@acbf-pact.org



www.acbf-pact.org